

**AVIS PUBLIC**

**RETRAIT DES RÈGLEMENTS 01-277-87-1 et 01-277-87-2**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées, soit les personnes habiles à voter des zones **0138 et 0264**, que les règlements suivants:

- *Règlement (01-277-87-1) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (Zone 0138);*
- *Règlement (01-277-87-2) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (Zone 0264).*

ont été retirés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020 au terme de la résolution CA20 25 0318, suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des deux registres qui ont eu lieu du 9 au 23 novembre 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que, conséquemment et suite à l'adoption de cette résolution, il n'y aura pas de scrutin référendaire pour ces règlements en raison de leur retrait.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx